

● Personnel concerné

Employeurs et dirigeants, responsables chargés de la sécurité, toute personne intéressée par l'analyse des risques professionnels.

● Pré-requis

Aucun.

● But professionnel

Être sensibilisé à la méthodologie, aux outils de l'analyse des risques et à la formalisation des résultats dans le document unique de prévention des risques.

● Objectifs pédagogiques

Être capable :

- Identifier et évaluer les risques professionnels de son entreprise (document unique),
- Faire évoluer son document unique en tenant compte des nouvelles exigences en santé sécurité,
- Savoir décliner le plan d'actions de prévention.

L'objectif de la formation est de comprendre la méthode qui permet de créer ou de mettre à jour ce document.

● Mode d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

● Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et échanges d'expériences.
- Cours PowerPoint

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

● Durée

2 jours.

PROGRAMME

GENERALITES

Les principes de base de la prévention

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL (SST)

- Loi 91-1414 du 31 déc. 1991 et décret 2001-1016 du 5 nov. 2001,
- Les nouvelles exigences en SST : le plan santé travail 2010-2014, les cotisations AT et MP,
- Les enjeux actuels : la santé mentale (stress, harcèlement, violence), les TMS, la pénibilité, les risques atypiques (génération Y),
- Les responsabilités de chacun,
- L'évolution de la jurisprudence et ses conséquences : renforcement de l'obligation des résultats, l'obligation sécurité du salarié, les expertises CHSCT.

METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DES RISQUES

- La démarche et les outils,
- Les facteurs de réussite,
- L'identification et la hiérarchisation des risques,
- Les mesures de prévention.

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

- Intégration des risques liés à la santé au travail,
- Appliquer les techniques d'évaluations spécifiques aux « nouveaux risques sensibles » : risques psychosociaux, TMS,...
- Prise en compte de l'accidentologie,
- Mise à jour en cas de nouvelle organisation ou de changement,
- L'implication des salariés dans l'analyse des risques.

ETUDE DE CAS CONCRETS

- Analyse de situations de travail,
- Identification de situations dangereuses,
- Etude de risques,
- Priorisation des mesures de prévention et suivi.